

# LE COUP DE POUCE FORMATION RÉSERVÉ AUX TPE

DYNAMISEZ LES COMPÉTENCES  
DE VOS SALARIÉS !

DÉPOSEZ VOS DEMANDES  
DE FORMATION AVANT  
LE 15 DÉCEMBRE 2015  
ET BÉNÉFICIEZ  
DE CONDITIONS  
DE FINANCEMENT  
EXCEPTIONNELLES !



**Pour une égalité d'accès à la formation, AGEFOS PME lance « Coup de pouce TPE », une prise en charge exceptionnelle de vos actions de formation pour l'année 2015. Profitez sans attendre de cette opération, grâce au soutien du FPSPP.**

(Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels)

## POUR QUI ?

**Tous les collaborateurs des entreprises de moins de 10 salariés**, adhérentes à AGEFOS PME, quel que soit leur âge, leur qualification ou leur ancienneté (hors emploi d'avenir).

## QUAND ?

**Dispositif exceptionnel pour l'année 2015.**  
Demande de prise en charge à communiquer avant le 15 décembre 2015.



Le « coup de pouce TPE » est une dotation exceptionnelle de 40 millions d'euros mise à la disposition des TPE pour renforcer la formation de leurs collaborateurs. La formule est simple, facile à utiliser et permet des libertés de choix et d'action pour votre entreprise.



**Un tiers des salariés des TPE bénéficie, chaque année, d'une action de formation. Vous aussi, en 2015, faites monter vos collaborateurs en compétence grâce à cette prise en charge exceptionnelle !**

Source: étude INSEE 2012

## QUEL FINANCEMENT ?

- Coût pédagogique : prise en charge exceptionnelle
  - Rémunération : forfait de 8 € par heure de formation
- (La prise en charge de la rémunération peut varier selon le secteur d'activité)

## QUELLES FORMATIONS ?

Toute action de formation contribuant au développement des compétences de vos salariés.

### **Vous avez un projet de formation en 2015 ou 2016 ?**

- Adressez votre demande de prise en charge à l'équipe TPE de votre AGEFOS PME régionale avant le 15 décembre 2015.

### **Vous souhaitez bénéficier d'actions négociées par AGEFOS PME ?**

- Consultez les catalogues de formations AGEFOS PME.



**ATTENTION :**  
opération  
exceptionnelle  
limitée à l'année  
2015 !

## CONTACT :

SERVICE ENTREPRISES MOINS DE DIX SALARIES  
AGEFOS PME LANGUEDOC ROUSSILLON

Tél: 04 67 07 04 48

(standard téléphonique ouvert du Lundi au Vendredi,  
de 14h à 16h30)

Mél: [languedoc.tpe@agefos-pme.com](mailto:languedoc.tpe@agefos-pme.com)

[www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com) / services régionaux/  
entreprises moins de dix salariés